



RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

Concours de gardien-brigadier de police municipale Session 2022

Propos introductifs :

Le rapport du Président du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent présenter un concours d'accès au grade de gardien-brigadier de police municipale.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour ces concours.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement de ces concours externe et internes, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur les prestations des candidats, qu'il s'agisse d'épreuves écrites ou orales.

I - PRESENTATION

Considérant les demandes d'organisation formulées par les collectivités territoriales et des établissements publics affiliés ou conventionnés du département des Alpes-Maritimes, le CDG06 a ouvert les concours externe et internes de gardien-brigadier de police municipale par arrêté N°2021-165 en date du 21 juillet 2021.

Pour ces concours, les Centres de gestion ont fait le choix d'une élaboration nationale des sujets.

C'est dans ce cadre qu'une cellule nationale d'élaboration des sujets a été créée, sa mission étant de piloter le processus d'élaboration des sujets ainsi que tous les éléments relatifs au cadrage des épreuves, écrites et orales.

Cette initiative a pour objectif d'assurer l'égalité de traitement entre les candidats mais également l'harmonisation de la sélection des futurs gardien-brigadier de police municipale.

A. Présentation du cadre d'emplois – fonctions

Les membres de ce cadre d'emplois exécutent sous l'autorité du maire, dans les conditions déterminées par les lois du 15 avril 1999, du 15 novembre 2001, du 27 février 2002, du 18 mars 2003 et du 31 mars 2006, les missions de police administrative et judiciaire relevant de la compétence de celui-ci en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

Ils assurent l'exécution des arrêtés de police du maire et constatent par procès-verbaux les contraventions à ces arrêtés ainsi qu'aux dispositions des codes et lois pour lesquelles compétence leur est donnée.

B. Conditions d'accès au grade

CONDITIONS SPECIFIQUES:

- être âgé(e) de dix-huit ans au minimum,
- avoir la nationalité française.

➔ **Concours externe :**

Le concours externe était ouvert aux candidats titulaires :

- d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles (anciennement niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles)
- ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par les dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Ont été toutefois dispensés des conditions de diplôme :

- les mères et pères ayant élevé ou élevant effectivement au moins trois enfants,
- les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des Sports.

➔ **Premier concours interne :**

Un premier concours interne était ouvert aux agents publics de la fonction publique territoriale exerçant depuis au moins deux ans, au 1er janvier de l'année du concours soit au 01/01/2022, des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique.

➔ **Deuxième concours interne :**

Un deuxième concours interne était ouvert aux agents publics mentionnés ci-dessous, exerçant depuis au moins deux ans, au 1er janvier de l'année du concours soit au 01/01/2022.

Ces agents publics sont :

- les volontaires des armées, en service au sein de la gendarmerie nationale (3° de l'article L.4145-1 du code de la défense) ;
- les agents âgés de 18 ans à moins de 30 ans, recrutés en qualité de contractuels de droit public pour une période de 3 ans, renouvelable une fois, afin d'exercer des missions de policiers adjoints (anciennement adjoints de sécurité) auprès des fonctionnaires des services actifs de la police nationale (l'article L.411-5 du code de la sécurité intérieure) .

C. Postes ouverts et dates d'inscriptions :

- Le nombre de postes à pourvoir était fixé à 170 et le nombre total de candidats inscrits était de 499 répartis comme suit :

Concours	Postes	Inscrits
Externe	85	389
1 ^{er} concours interne	51	82
2 ^{ème} concours interne	34	28
Total	170	499

- La période d'inscription à cette session était fixée selon le calendrier ci-dessous :

Début de la période de préinscription en ligne	Mardi 05 octobre 2021
Fin de la période de préinscription en ligne	Mercredi 10 novembre 2021
Date limite de dépôt des dossiers de préinscription	Jeudi 18 novembre 2021

II – LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

Le nombre total de candidats admis à concourir était de 479.

❖ Origine, genre et âge :

Concours	Origine géographique des candidats admis à concourir				Total
	Région PACA		Corse	Autres départements	
	Département 06	Autres départements			
Externe	222	95	5	55	377
1 ^{er} Interne	54	11	1	11	77
2 ^{ème} Interne	11	7	0	7	25

Concours	Genre	Nombre d'admis à concourir
Externe	Homme	243
Externe	Femme	134
1 ^{er} Interne	Homme	51
1 ^{er} Interne	Femme	26
2 ^{ème} Interne	Homme	13
2 ^{ème} Interne	Femme	12

Concours	Tranches d'âge	Nombre d'admis à concourir
Externe	20 ans et moins	22
Externe	20 à 29 ans	188
Externe	30 à 39 ans	102
Externe	40 à 49 ans	56
Externe	50 ans et plus	9
1 ^{er} Interne	20 à 29 ans	34
1 ^{er} Interne	30 à 39 ans	23
1 ^{er} Interne	40 à 49 ans	15
1 ^{er} Interne	50 ans et plus	5
2 ^{ème} Interne	20 à 29 ans	24
2 ^{ème} Interne	30 à 39 ans	1

❖ Niveaux de diplôme et Préparation au concours :

Concours	Niveaux de diplôme	Nombre d'admis à concourir
Externe	Niveau 3 (BEP, CAP...)	148
Externe	Niveau 4 (BAC)	175
Externe	Niveau 5 (bac +2)	32
Externe	Niveau 6 (licence)	22
1 ^{er} Interne *	non renseigné	8
1 ^{er} Interne *	Niveau 3 (BEP, CAP...)	43
1 ^{er} Interne *	Niveau 4 (BAC)	21
1 ^{er} Interne *	Niveau 5 (bac +2)	3
1 ^{er} Interne *	Niveau 6 (licence)	2
2 ^{ème} Interne *	non renseigné	3
2 ^{ème} Interne *	Niveau 3 (BEP, CAP...)	7
2 ^{ème} Interne *	Niveau 4 (BAC)	14
2 ^{ème} Interne *	Niveau 5 (bac +2)	1

Concours	Mode de préparation *	Nombre d'admis à concourir
Externe	Autre	57
Externe	CNED	2
Externe	CNFPT	3
Externe	GRETA	2
Externe	Interne à la collectivité	10
Externe	Préparation personnelle	303
1 ^{er} Interne	Autre	9
1 ^{er} Interne	Interne à la collectivité	4
1 ^{er} Interne	Préparation personnelle	64
2 ^{ème} Interne	Autre	4
2 ^{ème} Interne	Préparation personnelle	21

* selon déclarations des candidats

III - LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées à la date nationale du Jeudi 03 mai 2022 au Palais des expositions de Nice.

Les candidats en situation de handicap ont été convoqués à la même date ci-dessus, en fonction de leur voie d'accès, dans les locaux du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes et ont bénéficié des aménagements d'épreuves demandés (1/3 temps supplémentaire, ou matériels spécifiques...).

A. Nature des épreuves d'admissibilité :

Les concours de gardien-brigadier de police municipale comportent les épreuves obligatoires d'admissibilité suivantes :

Concours Externe	1 ^{er} concours interne	2 ^{ème} concours interne
1) La rédaction d'un rapport établi à partir d'un dossier relatif à un événement survenu dans un lieu public Durée : 1 heure 30 minutes ; coefficient 3	La rédaction d'un rapport établi à partir d'un dossier relatif à un événement survenu dans un lieu public Durée : 2 heures; coefficient 3	
2) La réponse, à partir d'un texte remis aux candidats, à des questions sur la compréhension de ce texte et l'explication d'une ou plusieurs expressions figurant dans ce texte Durée : 1 heure ; coefficient 2.		

Toute absence ou toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves écrites d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter aux épreuves d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

B. Participation et résultats aux épreuves d'admissibilité :

NOMBRE CANDIDATS/ CONCOURS	Concours externe	1 ^{er} concours interne	2 ^{ème} concours interne	TOTAL
Admis à concourir	377	62	25	479
Présents à l'admissibilité	215	62	16	293
Absentéisme %	43 %	19.5 %	36 %	38.8 %
Moyenne de l'épreuve de « Rapport » / 20 points*	10.08	11.70	11.53	-
Moyenne de l'épreuve de « questions » / 20 points *	9.21			
Nombre de notes éliminatoires à l'épreuve de rapport (< à 5/20)	17	0	0	17
Nombre de notes éliminatoires à l'épreuve de questions (< à 5/20)	30			30
Moyenne des épreuves / 20 points	9.73	11.70	11.53	-
Nombre de candidats avec moyenne < à 10/20 *	107	15	3	125
Nombre de candidats avec moyenne ≥ à 10/20	106	47	13	166

* y compris notes éliminatoires

C. Evaluation des épreuves écrites d'admissibilité :

Les correcteurs ont pu constater :

▶ Concours externe :

1° Rédaction d'un rapport :

Le formalisme attendu dans le rapport et détaillée dans la note de cadrage est très peu respecté et pourtant nécessaire : les candidats doivent impérativement démontrer qu'ils savent respecter le formalisme utilisé dans la police municipale et avoir compris quelles étaient les compétences et le rôle du GBPM.

Attention également à l'orthographe qui est un élément important de la bonne compréhension et utilisation du rapport de police.

2 ° Compréhension de texte :

Le niveau de maîtrise de la langue française est globalement faible à très faible.

Les réponses sont trop courtes et souvent formulées dans un style verbal.

Il faut veiller à éviter la paraphrase.

▶ Concours internes (1er et 2ème) :

Rédaction d'un rapport :

Les rapports sont assez bien maîtrisés.

Attention à l'orthographe qui est réellement mauvaise et qui est importante pour la bonne utilisation des rapports de police.

IV - L'ADMISSIBILITE

Après avoir examiné les notes obtenues par les candidats aux épreuves écrites d'admissibilité des concours externe et internes de gardien-brigadier de police municipale, le jury a déclaré 193 candidats admissibles en fixant les seuils d'admissibilité selon la répartition comme suit :

NOMBRE CANDIDATS/ CONCOURS	Concours externe	1 ^{er} concours interne	2 ^{ème} concours interne	TOTAL
Présents à l'admissibilité	215	66	16	293
Seuil d'admissibilité /20 points	9	9	9	-
Admissibles	130	50	13	193

A l'issue de cette première phase, au :

- concours externe : 60 % des candidats présents aux épreuves écrites ont été déclarés admissibles ;
- 1^{er} concours interne : 76 % des candidats présents à l'épreuve écrite ont été déclarés admissibles ;
- 2^{ème} concours interne : 81 % des candidats présents à l'épreuve écrite ont été déclarés admissibles.

V- LES EPREUVES D'ADMISSION

Avant de présenter les épreuves obligatoires d'admission, les candidats déclarés admissibles ont été convoqués **aux tests psychotechniques** qui se sont déroulés le Jeudi 20 octobre 2022 au Casino Terrazur de Cagnes-Sur-Mer.

Ces tests, non éliminatoires, passés dans des conditions garantissant l'anonymat des candidats, ont été élaborés et interprétés par des psychologues possédant les qualifications requises, destinés à permettre une évaluation du profil psychologique des candidats.

Toute absence aux tests entraînait l'élimination du candidat.

NOMBRE CANDIDATS/ CONCOURS	Concours externe	1 ^{er} concours interne	2 ^{ème} concours interne	TOTAL
Admissibles = convoqués aux tests	130	50	13	193
Présents aux tests psychotechniques	119	47	12	178
Absentéisme %	8.46	6	7.69	7.77 %

→ Seuls ont été convoqués aux épreuves d'admission (épreuve d'entretien et épreuve physique), les candidats présents aux tests psychotechniques, soit **178** candidats tous concours confondus.

A- La nature des épreuves d'admission :

Le concours de gardien-brigadier de police municipale de cette session comportait une épreuve orale et une épreuve physique d'admission obligatoires suivantes :

Concours Externe	1 ^{er} concours Interne	2 ^{ème} concours interne
<p>1°- Un entretien avec le jury permettant à ce dernier d'apprécier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la personnalité du candidat - et sa motivation pour occuper un emploi d'agent de police municipale, - ainsi que ses connaissances sur le fonctionnement général des institutions publiques <p>Durée : 20 minutes ; coefficient 3.</p>	<p>1° Un entretien avec le jury, à partir du dossier fourni par le candidat au moment de son inscription, permettant d'apprécier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le parcours du candidat, - sa motivation - et sa capacité à exercer des fonctions d'agent de police municipale, - ainsi que ses connaissances relatives à la déontologie de la fonction et à la répartition des rôles en matière de sécurité publique. <p>Seul l'entretien donne lieu à notation. Le dossier n'est pas noté.</p> <p>Durée : 20 minutes dont un exposé liminaire d'au plus 5 minutes ; coefficient 2</p>	
<p>2° - Une épreuve de course à pied de 60 mètres. (Barème de notation selon l'article 2 de l'arrêté du 10 mai 2021 ci-dessous)</p>		

Information: Application de l'arrêté du 10 mai 2021 modifié portant adaptation temporaire de l'arrêté du 25 octobre 1994 fixant le programme des matières des épreuves des concours pour le recrutement des agents de police municipale en application du décret n° 2021-572 du 10 mai 2021 portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours de la fonction publique territoriale en application de l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19

→ Aussi, les épreuves physiques d'admission ont été réduites à une seule et unique épreuve de course de 60 mètres

a) Barème Hommes :

- *Candidat masculin âgé de moins de 30 ans (âge apprécié au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé) :*

<i>Note / 20 points</i>	<i>Temps au 60 mètres</i>	<i>Note / 20 points</i>	<i>Temps au 60 mètres</i>
20	7 s 3	9	8 s 7
19	7 s 4	8	8 s 9
18	7 s 5	7	9 s 1
17	7 s 6	6	9 s 3
16	7 s 7	5	9 s 5
15	7 s 8	4	9 s 8
14	7 s 9	3	10 s 1
13	8 s 1	2	10 s 4
12	8 s 2	1	10 s 7
11	8 s 3	0	Plus de 10 s 7
10	8 s 5		

- *Candidat masculin âgé de 30 à 40 ans (âge apprécié au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé) : majoration de 1 point de la note finale de l'épreuve d'exercices physiques dans la limite de 20 sur 20 ;*
- *Candidat masculin âgé de plus de 40 ans (âge apprécié au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé) : majoration de 2 points de la note finale de l'épreuve d'exercices physiques dans la limite de 20 sur 20 ;*

b) Barème Femmes

Candidate féminine âgée de moins de 30 ans (âge apprécié au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé) :

<i>Note / 20 points</i>	<i>Temps au 60 mètres</i>	<i>Note / 20 points</i>	<i>Temps au 60 mètres</i>
20	8 s 7	9	10 s 3
19	8 s 8	8	10 s 5
18	8 s 9	7	10 s 7
17	9 s	6	10 s 9
16	9 s 1	5	11 s 1
15	9 s 2	4	11 s 4
14	9 s 3	3	11 s 7
13	9 s 5	2	12 s
12	9 s 7	1	12 s 3
11	9 s 9	0	Plus de 12 s 3
10	10 s 1		

- *Candidate féminine âgée de 30 à 40 ans (âge apprécié au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé) : majoration de 1 point de la note finale de l'épreuve d'exercices physiques dans la limite de 20 sur 20 ;*
- *Candidate féminine âgée de plus de 40 ans (âge apprécié au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé) : majoration de 2 points de la note finale de l'épreuve d'exercices physiques dans la limite de 20 sur 20.*

B- La participation et les résultats des épreuves d'admission :

Toute absence ou toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admission entraînait l'élimination du candidat.

L'épreuve physique de course de 60 mètres s'est déroulée le jeudi 1^{er} décembre 2022 au Stade du Fort Carré à Antibes.

Les candidates enceintes ont été dispensées au vu d'un certificat médical établissant leur état et ont été créditées d'une note égale à la moyenne des notes obtenues par l'ensemble des candidats de ce concours.

Les épreuves orales d'admission ont eu lieu du Lundi 09 janvier 2023 au Mercredi 18 janvier 2023 dans les locaux du CDG06.

Les épreuves d'entretien ont été conduites par les membres du jury, constitués de 2 groupes d'examineurs, représentant chacun un des collèges (élus, fonctionnaires territoriaux, psychologues et personnalités qualifiées).

a) Participation :

NOMBRE / CONCOURS	Concours externe	1 ^{er} concours interne	2 ^{ème} concours interne	TOTAL
Postes ouverts	85	51	34	170
Admissibles	130	50	13	193
Présents aux tests psychotechniques	119	47	12	178
Présents à l'épreuve de course	115	45	10	170
Présents à l'épreuve d'entretien	108	41	10	159
Absents aux épreuves d'admission / admissibles	22	9	3	34

b) Résultats à l'admission :

Epreuves d'admission	Nombre de candidats			Moyenne / épreuve *	Nombre de notes éliminatoires
	Présents	avec Note \geq à 5 et < 10	avec Note \geq 10		
Concours externe					
1 ° - Course à pied	115	59	36	7.73	20
2 ° - Entretien	108	22	80	12.54	6
1^{er} concours interne					
1 ° - Course à pied	45	19	7	5.52	19
2 ° - Entretien	41	8	33	12.35	0
2ème concours interne					
1 ° - Course à pied	10	6	2	7.30	2
2 ° - Entretien	10	3	6	10.05	1

* y compris notes éliminatoires

C- Evaluation de l'épreuve orale d'admission :

Les membres du jury ont pu constater :

► Concours externe :

Les présentations sont plutôt préparées, certaines gagneraient à être mieux structurées et à davantage mettre en valeur les motivations à intégrer la police municipale.

Par contre, les connaissances attendues en matière de fonctionnement général des institutions publiques ne sont pas acquises par tous les candidats.

Attention à se servir de la note de cadrage dans la préparation de son entretien.

► 1er concours interne :

Les aptitudes à exercer les missions sont souvent liées à la motivation exprimée à se projeter sur les fonctions du gardien de police.

► 2ème concours interne :

Les motivations sont inégales et les aptitudes à exercer les missions sont moyennes dans l'ensemble.

Une majorité de candidats n'a pas consulté la note de cadrage pour sa préparation, ce qui explique le manque de connaissances de certains en matière de sécurité publique et de déontologie de la profession.

VI - L'ADMISSION

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Le jury s'est réuni le Mercredi 18 janvier 2023.

Après avoir examiné les notes obtenues par les candidats aux épreuves écrites d'admissibilité et aux épreuves d'admission des concours externe et internes de gardien-brigadier de police municipale de la session 2022, le jury a déclaré 105 candidats admis en fixant les seuils d'admission selon la répartition comme suit :

NOMBRE / CONCOURS	Concours externe	1 ^{er} concours interne	2 ^{ème} concours interne	TOTAL
Postes	85	51	34	170
Seuil admission / 20 points	10	10	10	-
Admis	75	25	5	105

A l'issue de cette dernière phase du concours, pour le :

- concours externe : 69.44 % des candidats présents aux épreuves d'admission ont été déclarés admis ;
- 1^{er} concours interne : 60.98 % des candidats présents aux épreuves d'admission ont été déclarés admis ;
- 2^{ème} concours interne : 50 % des candidats présents aux épreuves d'admission ont été déclarés admis.

Ci-dessous, quelques données statistiques sur les 105 candidats lauréats du concours de gardien-brigadier de police municipale – session 2022 :

❖ Genres et tranches d'âge des lauréats :

Concours	Genre	Nombre de lauréats
Externe	Homme	57
Externe	Femme	18
1 ^{er} Interne	Homme	18
1 ^{er} Interne	Femme	7
2 ^{ème} Interne	Homme	1
2 ^{ème} Interne	Femme	4
Total		105

Concours	Tranches d'âge	Nombre de lauréats
Externe	20 ans et moins	3
Externe	20 à 29 ans	46
Externe	30 à 39 ans	16
Externe	40 à 49 ans	10
1 ^{er} Interne	20 à 29 ans	12
1 ^{er} Interne	30 à 39 ans	6
1 ^{er} Interne	40 à 49 ans	5
1 ^{er} Interne	50 ans et plus	2
2 ^{ème} Interne	20 à 29 ans	4
2 ^{ème} Interne	30 à 39 ans	1
TOTAL		105

❖ Niveaux de diplôme et Préparations aux concours :

Concours	Niveaux de diplôme *	Nombre de lauréats
Externe	Niveau 3 (BEP, CAP...)	24
Externe	Niveau 4 (bac)	36
Externe	Niveau 5 (bac +2)	9
Externe	Niveau 6 (licence)	6
1 ^{er} Interne	non renseigné	6
1 ^{er} Interne	Niveau 3 (BEP, CAP...)	9
1 ^{er} Interne	Niveau 4 (BAC)	9
1 ^{er} Interne	Niveau 5 (bac +2)	1
2 ^{ème} Interne	non renseigné	1
2 ^{ème} Interne	Niveau 3 (BEP, CAP...)	1
2 ^{ème} Interne	Niveau 4 (BAC)	3
TOTAL		105

Concours	Mode de préparation *	Nombre de lauréats
Externe	Autre	10
Externe	CNFPT	1
Externe	Interne à la collectivité	2
Externe	Préparation personnelle	62
1 ^{er} Interne	Autre	1
1 ^{er} Interne	Interne à la collectivité	2
1 ^{er} Interne	Préparation personnelle	22
2 ^{ème} Interne	Préparation personnelle	5
TOTAL		105

*selon déclarations des candidats

Conclusion :

Le jury félicite tous les lauréats du concours de gardien-brigadier de police municipale – session 2022 et encourage vivement ceux qui ont échoué à poursuivre leurs efforts.

Le Président du jury tient à remercier vivement les correcteurs et les membres du jury pour leur investissement et leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement des épreuves.

Le 20/03/2023, Monsieur Robert BOJANOVICH, Président du jury – Adjoint au Maire de Villefranche-sur-Mer.

Signature : 